



Biom'up lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- Augmentation de capital de 33,2 M€ pouvant être portée à un maximum de 43,9 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation¹
- Fourchette indicative de prix : 9,50 € à 11,50 € par action
- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 9 octobre 2017
- Clôture du Placement Global : le 10 octobre 2017 (à 12 heures)

Saint-Priest, France, le 26 septembre 2017 – Biom'up, société spécialiste de l'hémostase chirurgicale, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 17-508 en date du 25 septembre 2017 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Biom'up.

Grâce à une équipe médicale de renommée mondiale et son expertise scientifique dans le domaine des biopolymères, Biom'up a développé HEMOBLAST™ Bellows, un produit hémostatique *best-in-class*, destiné à maîtriser les saignements dans le cadre d'opérations chirurgicales (chirurgie rachidienne, cardiaque, générale, orthopédique...); les saignements compliquant et allongeant la procédure chirurgicale.

Raisons de l'Offre

L'émission des Actions Offertes et l'admission des Actions Biom'up aux négociations sur Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour contribuer au financement de son plan de développement en vue de lui permettre de devenir à moyen terme un acteur majeur mondial dans la production et la distribution de produits hémostatiques.

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre, soit 30,4 M€ en milieu de fourchette indicative de prix, aura pour objectif de financer :

- le développement de la force commerciale de la Société, principalement aux Etats-Unis, à hauteur de plus de la moitié du produit net de l'Offre ;

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre.

- l'accélération et l'intensification des efforts de recherche et développement de la gamme HEMOBLAST™ vers d'autres applications telles que la chirurgie du genou, ou de l'esthétique, à hauteur d'environ un quart du produit net de l'Offre ;
- le reste du produit net de l'Offre financera l'activité courante de la Société.

La poursuite du programme de développement de la Société, et notamment les investissements industriels nécessaires à l'atteinte de son objectif d'une part de marché à terme de 15% aux Etats-Unis et dans les principaux pays européens sur un marché estimé à environ 1,2 Md\$, continueront dans le futur à générer des besoins de financement importants que la Société ne sera pas en mesure d'autofinancer, ce qui la conduira à rechercher de nouvelles sources de financement, le cas échéant en recourant à de nouvelles augmentations de capital.

Principaux atouts de Biom'up

Les produits hémostatiques représentent un marché mondial en croissance de plus de 2 milliards de dollars

Ils permettent de stopper ou réduire les saignements au bloc opératoire et visent à :

- diminuer le temps opératoire (1 minute d'intervention au bloc opératoire peut coûter jusqu'à 150 \$),
- améliorer les performances chirurgicales tant pour les opérations complexes que les chirurgies mini-invasives,
- réduire les complications chirurgicales, dont certaines peuvent être corrélées à un taux de mortalité élevé, et
- diminuer la durée moyenne de séjour des patients ainsi que leur temps de convalescence.

Les produits hémostatiques sont utilisés pour arrêter les saignements, permettant également au chirurgien de maintenir une certaine visibilité et poursuivre l'opération. Alors que les produits existants requièrent une préparation variant entre 4 et 18 minutes, HEMOBLAST™ Bellows est prêt à l'emploi en 20 secondes.

HEMOBLAST™ Bellows a démontré des résultats cliniques remarquables dans une large étude pivotale et a fait l'objet d'une demande d'enregistrement aux États-Unis dans le cadre d'un PMA

HEMOBLAST™ Bellows est une poudre hémostatique délivrée par un soufflet applicateur. Il a été développé par une équipe scientifique, médicale et clinique unanimement reconnue sur le marché. Le Professeur William Spotnitz, Executive Vice President & Chief Medical Officer de Biom'up, chirurgien cardio-thoracique américain est ainsi l'auteur le plus publié au monde dans le domaine de l'hémostase.

HEMOBLAST™ Bellows a prouvé son efficacité dans le cadre d'une étude clinique pivotale afin de déposer un dossier PMA auprès de la FDA (412 patients admis en chirurgies cardiothoracique, abdominale ou orthopédique).

Les résultats intermédiaires de l'étude pivotale confirment 93% d'efficacité à 6 minutes contre 74% d'efficacité pour le produit « contrôle ».

L'ensemble des critères primaires et secondaires ont été atteints avec une valeur statistique très élevée. Au regard du caractère exceptionnel de ces résultats intermédiaires, les membres du Comité indépendant (IDMC) ont unanimement recommandé de stopper l'étude avant même la fin initialement prévue des essais, illustrant l'efficacité d'HEMOBLAST™ Bellows.

HEMOBLAST™ Bellows possède des caractéristiques d'efficacité et d'utilisation qui pourraient l'établir comme le meilleur produit hémostatique disponible sur le marché

HEMOBLAST™ Bellows présente de nombreux avantages par rapport aux produits hémostatiques existants :

- Prêt à l'emploi en quelques secondes, HEMOBLAST™ Bellows ne nécessite aucune préparation contrairement aux produits hémostatiques existants (4 à 18 minutes de préparation), lui conférant un avantage concurrentiel majeur en termes de praticité et de coût (le produit ne nécessitant pas de préparation, il n'y a pas de perte liée à la non-utilisation de produit).
- Sa formulation en poudre et son applicateur permettent à HEMOBLAST™ Bellows d'être utilisable dans la plupart des procédures et situations chirurgicales.
- Il est également utilisable dans les procédures mini invasives et laparoscopiques, difficiles d'abord, car il est applicable aussi bien sur des zones précises difficiles d'accès que sur des zones plus étendues.
- HEMOBLAST™ Bellows bénéficie du soutien de 80 experts cliniques mondialement reconnus entre l'Europe et les États-Unis, parmi lesquels le Dr Paul McAfee (chirurgie rachidienne, Université du Maryland), le Dr Steven Colquhoun (directeur du programme de transplant du foie, USC), le Pr Abbas Ardehali (directeur du programme de transplant du cœur et des poumons, UCLA), qui rejoint le conseil d'administration de Biom'up en tant que membre indépendant ou le Dr Alexandros Paraforos (chirurgien cardiothoracique en Allemagne).

La stratégie commerciale Biom'up en Europe et aux Etats Unis est menée par une équipe expérimentée et repose sur une optimisation de la vente en direct et à travers des distributeurs

Biom'up dimensionne ses équipes de vente directe en France et en zone DACH (Allemagne, Autriche & Suisse) visant à terme 25 personnes afin de couvrir les hôpitaux clés de ces pays. Parallèlement, la Société est en discussions actives avec des partenaires pour distribuer HEMOBLAST™ Bellows en Italie et en Espagne.

Aux États-Unis, la Société anticipe une autorisation de commercialisation de la FDA pour mi-2018. Biom'up continuera d'investir dans le renforcement des équipes commerciales et de marketing afin d'être en capacité de réaliser le lancement commercial d'HEMOBLAST™ Bellows dès l'obtention du PMA.

La Société a pour objectif de couvrir en direct les côtes Est et Ouest et de conclure des accords de distribution pour le reste du pays. A terme, Biom'up et ses distributeurs devraient totaliser environ 70 vendeurs qui pourront cibler plus de 500 hôpitaux sur les 4 500 que compte le pays. La priorité sera donnée aux plus forts utilisateurs de produits hémostatiques et les chirurgies cardiaques, rachis et mini invasives.

Un pipeline d'études cliniques pour positionner HEMOBLAST™ Bellows dans de nouveaux marchés et qui donnera lieu à un newsflow soutenu en 2018

La société entend tirer parti des avantages d'HEMOBLAST™ Bellows pour étendre son champ d'application vers des marchés où les produits hémostatiques sont peu ou pas utilisés. Biom'up prévoit des études complémentaires pour démontrer les bénéfices de son produit phare dans le domaine de la laparoscopie (443 000 chirurgies par an aux États-Unis) et dans la prévention des saignements post opératoires, en particulier dans la chirurgie esthétique et dans la chirurgie du genou (respectivement 1,2 million et 919 000 chirurgies par an aux États-Unis).

Les résultats de ces différentes études sont attendus au dernier trimestre 2017 pour la laparoscopie en Europe, au premier semestre 2018 pour la chirurgie esthétique, et au deuxième semestre 2018 pour la chirurgie du genou.

Biom'up a le potentiel de créer une entreprise d'envergure mondiale avec HEMOBLAST™ Bellows et cible une part de marché de 15% à terme

Biom'up entend capter à terme une part de marché de 15% sur un marché estimé à environ 1,2 milliard de dollars et créer avec HEMOBLAST™ Bellows une entreprise hémostatique réellement globale. Pour atteindre cet objectif le Groupe devrait s'appuyer, dans un premier temps, sur l'accroissement des capacités de production sur son site de Saint-Priest, et dans un deuxième temps sur la mise en service d'une nouvelle usine de production (potentiellement sur le continent américain). HEMOBLAST™ Bellows est une innovation majeure dans le marché mondial des produits hémostatiques et a le potentiel d'être le meilleur produit de sa catégorie tout en capitalisant sur la fragmentation du marché pour assoir sa position de leadership.

La prochaine phase de développement de Biom'up sera menée par la même équipe managériale, qui a démontré ses capacités d'exécution (i) en délivrant une étude PMA en avance par rapport aux plans initiaux, (ii) en ayant d'ores et déjà mis en place en Europe comme aux Etats Unis, le leadership d'une équipe commerciale et marketing et (iii) en ayant prouvé sa capacité à développer des outils de production pour faire face à la demande.

L'équipe managériale de Biom'up est fortement internationale et réunit des expériences scientifique, commerciale et transactionnelle réussies dans le domaine des produits hémostatiques en Europe comme aux États-Unis.

Modalités de l'offre

Structure de l'offre

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (le « Placement Global ») comportant :
 - un placement privé en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays (à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis, du Japon, du Canada et de l'Australie).
 - un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévue par le Securities Act de 1933.

Taille initiale de l'offre

Émission de 3.157.895 actions nouvelles.

Le nombre d'actions existantes de la Société s'élèvera, un instant de raison avant l'émission, à 7.171.328 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune.

Clause d'extension

Jusqu'à 15% du nombre d'actions nouvelles initialement offertes, soit une extension maximum de 473.684 actions nouvelles en cas d'exercice intégral (la « Clause d'Extension »). La Clause d'Extension pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, le 10 octobre 2017.

Option de surallocation

Jusqu'à 15% du nombre d'actions nouvelles offertes soit, en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, un maximum de 544.736 actions nouvelles supplémentaires (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée en tout ou partie jusqu'au 9 novembre 2017 (inclus).

Fourchette indicative du prix de l'Offre

Entre 9,50 € et 11,50 € par action nouvelle (le « Prix de l'Offre »).

Le prix des actions nouvelles offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

Produit brut de l'émission

33,2 M€ (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 38,1 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 43,9 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 10,50 €).

Produit net estimé de l'émission

Environ 30,4 M€ (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 35 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 40,4 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 10,50 €).

Engagements de souscription reçus ne contribuant pas à la formation du prix de l'Offre

Bpifrance Participations, GIMV, Lundbeckfond Ventures, Turenne Capital, InnoBio, Jaffnah et ACG Management, actionnaires historiques de la Société, se sont irrévocablement engagés à souscrire à l'augmentation de capital à un prix par action égal au Prix de l'Offre tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'administration de la Société le 10 octobre 2017 pour un montant total de 10,1 M€ représentant 30,5% du montant brut de l'Offre sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 10,50 € (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Ces engagements de souscription se décomposent comme suit :

- Bpifrance Participations : 5 M€ (soit 15,1% du montant brut de l'Offre) ;
- GIMV : 1,95 M€ (soit 5,9% du montant brut de l'Offre) ;
- Lundbeckfond Ventures : 1,45 M€ (soit 4,4% du montant brut de l'Offre) ;
- Turenne Capital : 1 M€ (soit 3% du montant brut de l'Offre) ;
- InnoBio : 0,5 M€ (soit 1,5% du montant brut de l'Offre) ;
- Jaffnah : 0,1 M€ (soit 0,3% du montant brut de l'Offre) ;
- ACG Management : 0,1 M€ (soit 0,3% du montant brut de l'Offre).

L'ensemble des ordres ci-dessus, soit 10,1 M€, représentant 30,5% du montant brut de l'Offre sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, ont vocation à être servis en priorité, sous réserve toutefois d'une possible réduction dans le respect des principes d'allocation usuels dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient supérieures au nombre des Actions Nouvelles.

Ces engagements représentent 33,7% du montant de l'augmentation de capital en cas d'émission de l'intégralité des actions offertes à la souscription (soit 3.157.895 actions) sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 9,50 €). Si les souscriptions reçues ne permettent pas d'atteindre 30 M€, soit une souscription de l'intégralité des actions offertes sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.

Engagements de conservation de l'ensemble des détenteurs d'actions et d'options à la date du Prospectus

Les Actions Nouvelles souscrites par les actionnaires historiques de la Société ne sont pas visées par un engagement de conservation.

En revanche, la totalité des actionnaires de la Société à la date du Prospectus, l'ensemble des porteurs de bons de souscription d'actions (les « BSA ») et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE ») et options de souscription d'actions en circulation à la date du Prospectus, se sont engagés irrévocablement à ne pas directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder des actions de la Société ou valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent ou détiendront par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, jusqu'au 31 décembre 2018 pour les actionnaires et Kreos Capital V (UK) Ltd, titulaire de BSA, et jusqu'à l'expiration d'une période de 12 mois à compter du règlement-livraison de l'Offre pour les titulaires de BSPCE et d'options de souscription d'actions (hors Messieurs Jan Ohrstrom, Président du Conseil d'administration et Etienne

Binant, Directeur Général, pour lesquels la période de conservation s'étend jusqu'au 31 décembre 2018).

Engagement d'abstention de la Société

Aux termes du Contrat de Garantie, la Société s'engagera envers les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés à ne pas procéder à l'émission, l'offre ou la cession, ni à consentir de promesse de cession, sous une forme directe ou indirecte (notamment sous forme d'opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), d'actions ou de valeurs mobilières, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution de titres émis ou à émettre en représentation d'une quotité du capital de la Société, ni à formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, et jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours suivant la date du règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'Offre, sauf accord préalable écrit des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés notifié à la Société sous réserve de certaines exceptions.

Calendrier prévisionnel de l'opération

25 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Visa de l'AMF sur le Prospectus
26 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus• Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert• Ouverture de l'Offre
9 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
10 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)• Fixation du prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension• Signature du Contrat de Garantie• Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre• Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
12 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Règlement-livraison de l'offre
13 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des Actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation unique intitulée « BUP »)• Début de la période de stabilisation éventuelle
9 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation• Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 9 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Chefs de File et Teneurs de Livre au plus tard le 10 octobre 2017 à 12 heures (heure de Paris).

Codes d'identification des titres Biom'up

- Libellé : Biom'up
- Code ISIN : FR0013284080
- Mnémonique : BUP
- Compartiment : Euronext Paris (Compartiment C)
- Secteur d'activité : 4573 Biotechnology

Intermédiaires financiers



Conseil de la société



Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de Biom'up sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 25 septembre 2017 sous le numéro 17-508 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Biom'up (Parc Technologique de Lyon, 8, allée Irène Joliot Curie, 69800 Saint-Priest, France) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.biomup.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Biom'up attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et plus particulièrement sur les facteurs de risque 4.1 « Risques liés aux activités et aux produits », 4.6.1 « Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures » et 4.6.5 « Risque de liquidité », ainsi que sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération » et notamment le facteur de risque intitulé « L'Émission future d'instruments financiers, notamment dans le cadre de la mise en place éventuelle de financements complémentaires, est susceptible d'entraîner un risque de dilution ».

Contacts

Biom'up

Directeur Financier

Jean-Paul Alvès

investisseurs@biomup.com

04 86 57 36 10

NewCap

Relations investisseurs

Tristan Roquet Montégon

biomup@newcap.eu

01 44 71 98 55

NewCap

Relations Médias

Nicolas Merigeau

biomup@newcap.eu

01 44 71 94 98

À propos de Biom'up

Fondée en 2005 et établie à Saint-Priest (France), Biom'Up conçoit des produits hémostatiques fondés sur des biopolymères brevetés, destinés à simplifier la pratique des chirurgiens de multiples spécialités (chirurgie rachidienne, cardiaque, générale, orthopédique, plastique) et à en améliorer la qualité pour le bénéfice des patients. Son produit phare, HEMOBLAST™ Bellows, est une solution hémostatique applicable par soufflet prête à l'emploi (sans préparation, sans mélange, sans chauffage), utilisable une ou plusieurs fois au cours d'une intervention chirurgicale et qui possède des caractéristiques d'efficacité uniques. Développé par une équipe scientifique de renommée mondiale, HEMOBLAST™ Bellows a obtenu des résultats positifs pour l'ensemble des critères primaires et secondaires de son étude pivot incluant 412 patients aux Etats-Unis. HEMOBLAST™ Bellows bénéficie d'un marquage CE depuis décembre 2016, et un dossier d'homologation PMA (« Pre Market Approval ») a été déposé auprès de la FDA (« Food & Drug Administration ») en juillet 2017 en vue d'obtenir une autorisation de mise sur le marché aux États-Unis mi-2018. Depuis sa création, Biom'up a bénéficié du soutien d'investisseurs européens de premier plan, parmi lesquels Bpifrance, Innobio, GIMV, Lundbeckfond, Mérieux Participation, SHAM, et ACG ainsi que de l'ensemble des managers de la société qui a investi en fonds propres à hauteur de 2 M€.

Avertissement

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Biom'up aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des résidents des Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre de l'*US Securities Act* de 1933, tel que modifié (l'« *US Securities Act* »). Les actions de Biom'up n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de l'*US Securities Act* et Biom'up n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil (la « Directive Prospectus »), telle que modifiée.

S'agissant des États Membres de l'Espace Économique Européen autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« État Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France, sauf conformément à l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'État Membre Concerné.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les

conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet État Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du *Financial Services and Markets Act 2000* tel qu'amendé (le « FSMA »). Il n'a pas été préparé conformément aux *Prospectus Rules* émises par le *UK Financial Conduct Authority* (le « FCA ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé, the « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées."

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 17-508 en date du 25 septembre 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p>
A.2	Consentement de la Société sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B – Émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	Biom'Up (la « Société » et, avec ses filiales consolidées Biom'Up LLC et Biom'Up GmbH, le « Groupe »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 8 allée Irène Joliot-Curie, 69800 Saint-Priest, France. - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>La Société a été fondée en 2005 par Monsieur Sylvain Picot et Madame Patricia Forest, sur la base des recherches dirigées par le Docteur Christian Gagnieu, un leader d'opinion dans le domaine des biopolymères à usage médical de la Faculté de pharmacie de Lyon. Le but était d'élaborer et de produire des dispositifs médicaux et biomatériaux implantables et résorbables tirés des biopolymères comme le collagène, dans un premier temps pour le compte de tiers, puis dans un deuxième temps pour développer des produits propres. Dotée d'une grande expertise dans les biomatériaux, Biom'Up a ainsi créé des produits innovants, testés cliniquement, destinés à être utilisés dans de nombreuses spécialités telles que les chirurgies orthopédiques, rachidiennes, acrothoraciques, générales, maxillo-faciales ou encore dentaires. Le Groupe a par ailleurs mis au point une nouvelle génération de produits hémostatiques composés de biopolymères brevetés.</p> <p>Le Groupe compte, à la date du Prospectus, 72 employés principalement basés à Saint Priest en France, qui est le siège, le centre de R&D et le site de production, lequel dispose notamment de 250 m² de salle propre dans 600 m² de bâtiments. Depuis sa création, la Société a investi en priorité dans la R&D, les essais cliniques et dans son site de production, via les financements levés auprès d'investisseurs financiers (dont près de 43 M€ en capital jusqu'à présent) dont les principaux sont : Large Venture, InnoBio, Gimv, Lundbeckfond, Mérieux Participation, SHAM, et Sofimac.</p> <p>La stratégie de développement est à présent concentrée sur HEMOBLAST™ Bellows, une poudre hémostatique (dont l'action est de stopper l'écoulement du sang) dotée d'un soufflet applicateur, qui a obtenu des résultats positifs pour tous les critères primaires et secondaires de l'étude pivot (412 patients admis en chirurgies cardiothoracique, abdominale et orthopédique). Parmi les produits historiques, les gammes Cova™ et Cova™+ continuent à être commercialisés, les gammes COVAMESH™ et MATRI™, sont progressivement abandonnés afin de concentrer tous les efforts vers la gamme HEMOBLAST™, étant donné son haut potentiel de développement. Cette gamme peut être utilisée dans de nombreux domaines chirurgicaux, avec l'applicateur à soufflet Bellows dans la plupart des procédures de chirurgie ouverte, ou à l'aide d'une canule dans le cas de la laparoscopie par exemple.</p> <p>HEMOBLAST™ Bellows a obtenu le marquage CE en décembre 2016, et le Groupe est maintenant en phase de lancement commercial du produit avec des premières ventes en 2017 en Europe. L'équipe commerciale est ainsi en cours de renforcement, avec déjà 7 commerciaux en France et 3 dans la zone DACH (Allemagne, Autriche & Suisse), à la date</p>

		<p>du Prospectus. Le site de production de Saint Priest sera en mesure de répondre à l'augmentation des volumes grâce à l'amélioration de la productivité et à l'extension des capacités dédiée à ce produit du fait de l'arrêt des produits historiques et du transfert de la production de COVA™ sur un autre site.</p> <p>Aux Etats-Unis, le Groupe a finalisé en juin 2017 le dépôt du dossier destiné à la procédure de PMA (Pre-Market Approval). L'autorisation administrative de la FDA pour commercialiser les produits HEMOBLAST™ Bellows fabriqués à Saint Priest devrait être obtenue à la mi-2018. Le Groupe sera en capacité de réaliser le lancement commercial du produit dès obtention du PMA grâce à la mise en place dès 2017 d'une équipe locale de management chargée de la liaison avec les Leaders d'opinion et du renforcement de l'équipe commerciale.</p> <p>Avec le marquage CE et en cas d'obtention du PMA de la FDA, le Groupe est confiant sur le fait que l'obtention des autorisations administratives locales dans d'autres pays sera plus rapide (Japon, Afrique du Sud, Amérique latine, Asie, etc.).</p> <p>Biom'Up envisage la mise en œuvre d'une stratégie commerciale hybride, par vente directe ou via des distributeurs ou agents, en fonction des pays ou des domaines chirurgicaux. Certains pays européens et les Etats-Unis disposeront de leur propre équipe commerciale pour les principaux domaines chirurgicaux (chirurgie générale ou cardiaque), en revanche pour des territoires non prioritaires (Europe de l'Est, Japon, etc.), des partenariats de distribution seront mis en place (y compris en Europe et aux Etats-Unis).</p> <p>Enfin, dans le but d'accélérer l'industrialisation des process de production, de R&D, ou encore la commercialisation des produits, le Groupe pourrait envisager la réalisation d'opérations de croissance externe.</p> <p>Grâce à ses gammes de produits historiques, le Groupe a généré un chiffre d'affaires de 3,1 M€ en 2016, dont 1,9 M€ au titre des produits en cours d'arrêt. Le Groupe a réalisé en 2016 -13,9 M€ de pertes opérationnelle du fait des investissements permanents en R&D, essais cliniques et développement du site de production. A fin décembre 2016, le Groupe disposait d'une situation de trésorerie disponible de 3,7 M€, et 1,9 M€ à fin juin 2017, malgré une consommation annuelle de trésorerie de 10,8 M€ en 2016.</p> <p>La trésorerie disponible du Groupe est de 5,8 M€ au 31 août 2017, ce qui devrait permettre à la Société de poursuivre ses activités opérationnelles et les investissements planifiés jusqu'à fin novembre 2017.</p>
<p>B.4</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</p>	<p>Évolutions récentes depuis le 1^{er} juillet 2017</p> <p><u>Émission de la Tranche 4 de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions attachés « OBSA 2016 »</u></p> <p>En juillet 2017, a été émise la tranche n° 4 de l'emprunt obligataire (obligations auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions) par le conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 octobre 2016 pour un montant de 2 M€ (taux d'intérêt annuel de 8% sur l'obligation capitalisés jusqu'à la date de remboursement).</p>

		<p>Les bons attachés à cet emprunt obligataire seront exercés à l'occasion de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris à un prix calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative à laquelle est appliquée une décote de 20% et donneront ainsi lieu à l'émission, autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 4 octobre 2016, de 1 674 518 actions nouvelles, le prix d'exercice étant alors libéré par compensation avec la créance obligataire détenue par les titulaires d'OBSA 2016 (voir la section C.1 du présent résumé).</p> <p><u>Évolutions dans la gouvernance d'entreprise</u></p> <p>La Société a nommé, lors de son Assemblée générale du 13 juillet 2017, 4 nouveaux administrateurs indépendants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch ;• Madame Marie-Laure Pochon ;• Madame Erin Gainer ;• Monsieur Abbas Ardehali. <p><u>Émission de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions attachés « OBSA 2017 »</u></p> <p>En août 2017, a été émis par le conseil d'administration, agissant sur délégation, l'emprunt obligataire (obligations auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions) approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 10 août 2017 pour un montant de 5,2 M€ (taux d'intérêt annuel de 8% sur l'obligation capitalisés jusqu'à la date de remboursement).</p> <p>Les bons attachés à cet emprunt obligataire seront exercés à l'occasion de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris à un prix calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative à laquelle est appliquée une décote de 50%, et donneront ainsi lieu à l'émission, autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 10 août 2017, de 1 114 106 actions nouvelles, le prix d'exercice étant alors libéré par compensation avec la créance obligataire détenue par les titulaires d'OBSA 2017 (voir la section C.1 du présent résumé).</p> <p>Perspectives d'avenir et objectifs</p> <p>L'ambition du Groupe est de devenir un acteur majeur du marché des produits hémostatiques. Cette stratégie de développement devrait s'articuler autour de quatre grandes étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) le lancement commercial du produit HEMOBLAST™ Bellows en Europe (premières ventes réalisées depuis mai 2017 en France et dans la zone DACH) ;2) l'approbation par la FDA (PMA) du produit HEMOBLAST™ Bellows prévue pour mi-2018 permettant un lancement commercial aux Etats-Unis avant fin 2018 ;3) l'extension de la gamme HEMOBLAST™ vers le segment de la laparoscopie (homologation prévue pour le quatrième trimestre 2017 en Europe, et avant fin 2018 aux Etats-Unis), la chirurgie du genou (lancement d'une étude clinique prévu au second
--	--	---

		<p>semestre 2018), ou de l'esthétique (lancement d'une étude clinique prévu au premier semestre 2018) par exemple ;</p> <p>4) le renforcement du réseau de distributeurs et agents commerciaux, lequel permettra d'accélérer la pénétration du marché.</p> <p>Le Groupe vise une part de marché de 15% aux Etats-Unis et dans les principaux pays européens sur un marché estimé à environ 1,2 Md\$, et se donne 5 ans pour y parvenir (source : Société). Pour atteindre cet objectif le Groupe devrait s'appuyer, dans un premier temps, sur l'accroissement des capacités de production sur son site de Saint-Priest, et dans un second temps sur la mise en service d'une nouvelle usine de production (potentiellement sur le continent américain).</p>
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe et de la place de la Société dans le Groupe</p>	<p>A la date du Prospectus, la Société détient 100% des sociétés Biom'Up LLC et Biom'Up GmbH. :</p> <div style="text-align: center;"> <pre> graph TD A[Biom'Up S.A.] -- 100% --> B[Biom'Up GmbH (Allemagne)] A -- 100% --> C[Biom'Up LLC (Etats-Unis)] </pre> </div> <p>Dans le cadre de sa stratégie, la Société a créé à la date du Prospectus, une filiale en Allemagne (en 2014), et une filiale aux Etats-Unis (en 2014), en charge de la commercialisation et de distribution des produits du Groupe. Ces deux filiales sont dirigées par Monsieur Etienne Binant également directeur général de Biom'Up.</p> <p>Biom'Up GmbH Lebacher Str. 4 66113 Saarbrücken Allemagne</p> <p>Biom'Up LLC One Broadway 14th Floor Cambridge MA 02142 Etats-Unis d'Amérique</p>

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou auprès de ressortissants américains

Actionnaires	Sur une base non diluée				Sur une base diluée *			
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions post exercice des BSA attachés aux OBSA 2016	Nombre d'actions post exercice des BSA attachés aux OBSA 2017	Nombre d'actions post exercice des BSA Kreos**	Nombre d'actions post exercice des BSPCE et stock-options	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Bpifrance Participations	952 380	21,7%	1 370 216	1 637 006	1 637 006	1 637 006	1 637 006	20,7%
Bpifrance Investissement (InnoBio)	780 582	17,8%	1 084 514	1 148 542	1 148 542	1 148 542	1 148 542	14,5%
Bpifrance***	1 732 962	39,5%	2 454 730	2 785 548	2 785 548	2 785 548	2 785 548	35,2%
Gimv	714 284	16,3%	992 840	1 206 272	1 206 272	1 206 272	1 206 272	15,2%
Lundbeckfond Ventures	476 190	10,9%	754 746	925 492	925 492	925 492	925 492	11,7%
Sham Innovation Santé	349 052	8,0%	516 184	622 900	622 900	622 900	622 900	7,9%
Fonds Viveris	279 542	6,4%	418 818	570 354	570 354	570 354	570 354	7,2%
Mérieux Participations	267 088	6,1%	267 088	267 088	267 088	267 088	267 088	3,4%
Kreos Capital V (Expert Fund) L.P	-	-	-	-	147 320	147 320	147 320	1,9%
Investisseurs financiers	3 819 118	87,1%	5 404 406	6 377 654	6 524 974	6 524 974	6 524 974	82,4%
Divers actionnaires	349 662	8,0%	383 186	406 660	406 660	406 660	406 660	5,1%
Associés fondateurs et administrateurs****	213 924	4,9%	269 630	387 014	387 014	735 064	735 064	9,3%
Autres titulaires de BSPCE et stock-options	-	-	-	-	-	246 626	246 626	3,1%
TOTAL	4 382 704	100%	6 057 222	7 171 328	7 318 648	7 914 064	7 914 064	100%

* En cas d'exercice de l'intégralité des BSPCE, des stock-options et des BSA Kreos en circulation à la date du Prospectus.

** En retenant un prix d'exercice de 6,72 €, égal au plus faible de (i) 8,40 € (ou 16,80 € avant division par 2 de la valeur nominale de chaque action) et (ii) le point bas de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,50 €, dans chaque cas affecté d'une décote de 20 %, conformément au contrat d'émission.

*Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon
ou auprès de ressortissants américains*

		<p><i>*** A la date du Prospectus, Bpifrance Participations (voir la section 11.2 « Erratum au Document de Base » de la Note d'Opération), et Bpifrance Investissement, société de gestion du fonds InnoBio, toutes deux contrôlées par Bpifrance S.A., déclarent agir de concert vis-à-vis de la Société.</i></p> <p><i>**** Dont Monsieur Jan Ohrstrom, qui détient 0,3% du capital et des droits de vote sur une base non diluée et 1,64% du capital et des droits de vote sur une base diluée, Monsieur Etienne Binant, qui détient 0,6% du capital et des droits de vote sur une base non diluée et 2,94% du capital et des droits de vote sur une base diluée, et Jaffnah, une société par actions simplifiées dont le président est Monsieur Etienne Binant, qui détient 3,43% du capital et des droits de vote sur une base non diluée et 3,11% du capital et des droits de vote sur une base diluée.</i></p>
--	--	---

B.7

**Informations
financières
historiques clés
sélectionnées**

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 et des états financiers consolidés résumés pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2017, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS »). Les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société, Ernst & Young Audit et Arthaud & Associés Audit. Les états financiers consolidés résumés pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société, Ernst & Young Audit et Arthaud & Associés Audit.

Bilans simplifiés

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Total actif	27 533	23 424
Actifs non courants	8 666	15 412
Actifs courants	18 867	8 012
Total passif	27 533	23 424
Passifs non courants	2 837	9 400
Passifs courants	4 416	7 634

Données non auditées	1^{er} Sem. 2017
en K€	6 mois
Total actif	28 744
Actifs non courants	21 754
Actifs courants	6 990
Total passif	28 744
Capitaux propres	(1 965)
Passifs non courants	19 106
Passifs courants	11 603

Comptes de résultat simplifiés		
Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	3 623	3 082
Charges opérationnelles nettes des autres produits et charges	(11 517)	(16 960)
Total résultat opérationnel	(7 905)	(13 878)
Résultat net global de la période	(8 115)	(14 049)
Données non auditées	1^{er} Sem. 2016	1^{er} Sem. 2017
	6 mois	6 mois
Chiffre d'affaires	1 841	1 193*
Charges opérationnelles nettes des autres produits et charges	(7 538)	(8 675)
Total résultat opérationnel	(5 697)	(7 482)
Résultat net global de la période	(5 652)	(8 643)
* <i>La part du chiffre d'affaires réalisé au 30 juin 2017 par HEMOBLAST™ Bellows, produit sur lequel la Société entend concentrer ses efforts de développement à l'avenir, est résiduelle compte tenu du lancement de sa commercialisation au cours du semestre</i>		

		<u>Tableaux du niveau d'endettement</u>		
		Données auditées		Exercice
		en K€		2015
				12 mois
				Exercice
				2016
				12 mois
		Dettes financières	3 901	10 712
		Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 470	3 717
		Total endettement net	(10 569)	6 995
		Données non auditées		1^{er} Sem.
		en K€		2017
				6 mois
		Dettes financières		22 656
		Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 940
		Total endettement net		20 716
B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.		
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet :		
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.		
B.11	Fonds de roulement net	<p>A la date du Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.</p> <p>La trésorerie disponible du Groupe au 31 août 2017, qui s'élevait à 5,8 M€ incluant notamment la prise en compte de l'émission de l'emprunt obligataire de 5,2 M€ émis au mois d'août 2017, permettra à la Société de poursuivre ses activités opérationnelles et les investissements planifiés jusqu'à fin novembre 2017.</p> <p>Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa du Prospectus est estimé à 27,3 M€, auxquels s'ajoutent des frais incompressibles inhérents au projet d'admission des Actions Biom'Up aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à la charge de la Société pour 1,55 M€ (dont 50 K€ payés au 31 août 2017), soit un total de 28,85 M€.</p>		

		<p>Ce montant de 27,3 M€, nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date du Prospectus, intègre le paiement de la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du Prospectus et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- le besoin net lié à l'activité sur la période pour environ 21,6 M€ (notamment les dépenses liées aux efforts en matière de recherche et développement, et de développement commercial) ;- les décaissements liés à l'encours de dettes fournisseurs échues soit environ 3,9 M€ au 31 août 2017 ;- des échéances de remboursement des avances remboursables, des emprunts bancaires et de l'emprunt Kreos pour un total de 4,0 M€ ; et- des investissements pour un total de 1,8 M€ ; et- la consommation de cash estimée à compter du 1^{er} septembre jusqu'à la date du Prospectus est estimée à environ 2,7 M€. <p>L'admission des Actions Biom'Up aux négociations sur Euronext Paris et le produit net de l'Offre, soit environ 30,4 M€ (incluant une part variable des frais relatifs à l'Offre à hauteur de 1,25 M€ en sus des 1,55 M€ incompressibles visés ci-dessus) calculés sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% et d'un prix d'introduction égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 10,50 €, constitue la solution privilégiée par la Société pour financer la poursuite de ses activités nécessaires à son développement et faire face à l'insuffisance de son fonds de roulement net au cours des 12 prochains mois suivant la date du Prospectus.</p> <p>En cas de réalisation de l'augmentation de capital envisagée sur la base de la borne basse de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,50 €, le produit net de l'Offre sera d'environ 27,65 M€ et permettra à la Société de disposer d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie des 12 prochains mois. Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l'augmentation de capital dans ces conditions, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p> <p>La poursuite du programme de développement de la Société, et notamment les investissements industriels nécessaires à l'atteinte de son objectif d'une part de marché à horizon 5 ans de 15% aux Etats-Unis et dans les principaux pays européens sur un marché estimé à environ 1,2 Md\$, continueront dans le futur à générer des besoins de financement importants que la Société ne sera pas en mesure d'autofinancer, ce qui la conduira à rechercher de nouvelles sources de financement, le cas échéant en recourant à de nouvelles augmentations de capital.</p> <p>La Société poursuit par ailleurs sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée.</p>
--	--	--

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions émises et admises aux négociations	<p>Détail des actions admises à la négociation :</p> <p>Les actions dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) est demandée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'intégralité des 4 382 704 actions existantes composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, intégralement souscrites et libérées (les « Actions Existantes ») (en ce compris les actions de préférence de catégorie P1, P2 et P3 converties en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire pour une action de préférence, concomitamment à l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Paris) ;▪ 2 788 624 actions nouvelles à émettre par la Société dans le cadre de l'exercice des 17 242 964 bons de souscriptions d'actions attachés aux obligations émises par le conseil d'administration sur délégation des assemblées générales des actionnaires du 4 octobre 2016 et du 10 août 2017 (ensemble les « OBSA »), sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative (à laquelle est appliqué une décote de 20% pour les bons attachés aux OBSA autorisées en 2016 (soit 1 674 518 actions nouvelles à ce titre) et une décote de 50% pour les bons attachés aux OBSA autorisées en 2017 (soit 1 114 106 actions nouvelles à ce titre) ;▪ 3 157 895 actions nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une offre à prix ouvert auprès du public en France (l'« Offre à Prix Ouvert ») et d'un placement global principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France (le « Placement Global », dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, pouvant être porté à un nombre maximum de 3 631 579 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (telle que définie ci-après) (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ; et▪ un maximum de 544 736 actions nouvelles supplémentaires à émettre par la Société en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (telle que définie ci-après) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »). <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont ci-après désignées ensemble les « Actions Offertes ».</p> <p>Les Actions Existantes et les Actions Offertes sont ci-après désignées ensemble les « Actions Biom'Up ».</p> <p>Les Actions Biom'Up sont toutes de même catégorie et sont de même valeur nominale.</p> <p>L'offre des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires est définie comme l'« Offre ».</p> <p>Date de jouissance : dès leur émission, les Actions Offertes seront assimilables aux Actions Existantes. Elles donneront droit à tout dividende distribué par la Société à compter de leur date d'émission.</p> <p>Catégorie et identification des Actions Offertes</p> <ul style="list-style-type: none">- Libellé pour les actions : « BUP »- Code ISIN : FR0013284080- Mnémonique : BUP- Classification sectorielle ICB : 4573 Biotechnology- Code LEI : 969500N7YVUQKF0R5Q54- Lieu de cotation : Euronext Paris, Compartiment C

C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, la Société émettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 157 895 Actions Nouvelles ; - pouvant être porté à un maximum de 3 631 579 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; et - pouvant être augmenté d'un maximum de 544 736 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation. <p>Une fois émises, les Actions Offertes seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>La valeur nominale par action est de 0,50 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 août 2017 sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, les principaux droits attachés aux Actions Biom'Up sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote (étant précisé que le principe figurant à l'article L. 225-123, alinéa 3, du Code de commerce relatif aux droits de vote double est expressément écarté par les statuts de la Société au profit du principe selon lequel une action est égale à une voix); - droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>L'admission de l'ensemble des Actions Biom'Up est demandée sur le Compartiment C d'Euronext Paris.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, les conditions de négociation des Actions Biom'Up seront fixées dans un avis d'Euronext Paris qui devrait être diffusé le 26 septembre 2017.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, le début des négociations sur Euronext Paris, devrait avoir lieu le 13 octobre 2017.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-dessous) ne serait pas signé, l'Offre sera annulée rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'Offre sera annulée rétroactivement, le certificat du dépositaire des fonds ne sera pas émis à la date de règlement-livraison de l'Offre, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p>

		<p>À compter du 13 octobre 2017, l'ensemble des Actions Biom'Up sera négocié sur une ligne de cotation unique intitulée « BUP ».</p> <p>A la date du Prospectus, aucune autre demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé n'a été formulée, ni n'est prévue par la Société.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution, ceci incluant le semestre clos les 30 juin 2017 et les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.</p> <p>La Société n'a pas prévu d'initier une politique de versement de dividendes réguliers compte tenu de son stade de développement.</p>

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux facteurs de risques suivants :</p> <p><i>Risques liés aux activités et aux produits de la Société</i></p> <p><u>Risque lié à la stratégie de la Société concentrée sur l'HEMOBLAST™ Bellows et à sa mise sur le marché</u> : la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis d'HEMOBLAST™ Bellows dans les délais qu'elle s'est fixée. Un retard ou un échec dans l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis d'HEMOBLAST™ Bellows pourrait aboutir à une perte substantielle des coûts de développement. Bien qu'il existe d'autres marchés cibles pour la vente des produits HEMOBLAST™ Bellows, notamment l'Europe pour lequel la Société a déjà obtenu l'autorisation de commercialisation, le marché américain est un marché stratégique pour la Société.</p> <p><u>Risques liés à l'adhésion des praticiens et leaders d'opinion aux produits de la Société dont l'HEMOBLAST™ Bellows</u> : la Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront régulièrement ses produits, et notamment HEMOBLAST™ Bellows qui est innovant, que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce au retour d'expérience des leaders d'opinion, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative et/ou un complément pertinent aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation. Néanmoins, les professionnels de santé pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques chirurgicales afin d'utiliser les dispositifs médicaux proposés par la Société.</p> <p><u>Risques liés au développement commercial d'HEMOBLAST™ Bellows et à l'absence d'expérience significative commerciale de la Société</u> :</p> <p>La Société devra, à moyen terme et après obtention d'autorisations de mise sur le marché de son nouveau produit HEMOBLAST™ Bellows, développer une force de vente principalement dédiée à celui-ci, soit seule, soit avec des partenaires stratégiques. Dans tous les cas, la Société aura besoin d'engager des dépenses supplémentaires, de mobiliser des ressources de gestion, de recruter du personnel spécifique, de faire appel à de nouvelles compétences et de prendre le temps nécessaire pour mettre en place l'organisation et la structure appropriées pour accompagner le développement commercial d'HEMOBLAST™ Bellows. Si la Société ne parvenait pas à palier son manque d'expérience significative dans certaines zones géographiques, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives à moyen et long terme pourraient en être significativement affectés.</p> <p><u>Risques liés au recrutement et à la fidélisation des forces de vente directes et indirectes dans des délais ou à des conditions compatibles avec l'expansion du Groupe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la commercialisation d'HEMOBLAST™ Bellows en France, en zone DACH (Allemagne, Suisse, Autriche) et aux Etats-Unis, le Groupe compte s'appuyer sur une force de vente directe salariée. Le succès de la commercialisation d'HEMOBLAST™ Bellows dans ces pays dépendra notamment de la capacité de la Société à consolider, attirer, recruter et fidéliser une force de vente qualifiée. La Société ne peut garantir qu'elle pourra trouver et conserver des commerciaux dans l'ensemble des pays ayant un potentiel commercial, ni que ces commerciaux, même s'ils disposent des compétences nécessaires à la fois en chirurgie et en biomatériaux hémostatiques, atteignent les performances attendues.- Pour la commercialisation d'HEMOBLAST™ Bellows dans les autres zones géographiques, notamment européennes (Espagne, Italie, etc.), la Société compte

		<p>utiliser ces distributeurs. La Société ne peut garantir qu'elle pourra mettre en place et conserver ces partenaires commerciaux ni que ceux-ci continueront à consacrer les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits qui dépend notamment des efforts marketing déployés par les partenaires commerciaux. La capacité de la Société à s'implanter sur les marchés qu'elle vise dépend en grande partie du niveau de service client fourni par les distributeurs de ses produits.</p> <p>Risques liés aux capacités de production de la Société</p> <p><u>Risques liés à l'approvisionnement de la Société en matières premières spécifiques et matériaux nécessaires à la fabrication et aux conditionnements de ses produits</u> : le Groupe est dépendant de tiers pour son approvisionnement en matières premières spécifiques et matériaux nécessaires à la fabrication et aux conditionnements de ses produits, représentant pour certains produits une part importante du prix de revient.</p> <p><u>Risques liés aux sous-traitants</u> : en cas de défaillance, de faillite ou d'arrêt d'exploitation de ses sous-traitants de production et de recherche et développement, ou de mésentente avec ces derniers, il se pourrait que la Société ne soit pas en mesure de conclure de nouveaux contrats avec d'autres prestataires à des conditions commercialement acceptables et donc qu'elle ne soit plus en mesure de mettre en place des essais précliniques et cliniques, développer, tester, fabriquer et commercialiser ses produits, et notamment HEMOBLAST™ Bellows, dans les délais escomptés et à un coût acceptable.</p> <p>Risques liés au secteur d'activité, aux marchés de la Société et à son environnement économique</p> <p><u>Risques liés au marché et à la concurrence actuelle et future</u> : Le secteur des produits liés aux solutions hémostatiques en chirurgie est un marché concurrentiel dominé par de grands acteurs solidement établis tels que Ethicon (filiale de Johnson & Johnson Services, Inc.), Pfizer Inc., C.R. Bard Inc., ou encore Baxter International Inc. La Société ne peut garantir que ces concurrents, disposant de ressources financières, industrielles ou commerciales supérieures à la Société, ne développeront pas des produits ou des plateformes de recherche concurrençant avec succès les produits ou plateformes de recherche de la Société en termes d'efficacité, de facilité d'utilisation, de mode d'action, de prix ou pouvant être considérés par le marché comme étant de qualité similaire ou supérieure aux produits de la Société ou pouvant rendre ces derniers obsolètes.</p> <p>Risques réglementaires et juridiques</p> <p><u>Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE et à son évolution</u> : Les produits de la Société ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valide pour une durée de 5 ans. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par la réglementation européenne applicable. Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais attendus des certificats permettant le marquage CE.</p> <p><u>Risques liés au processus d'autorisation de mise sur le marché, à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis (FDA) et à son évolution</u> :</p> <p>Le marché américain est régi par la réglementation fédérale, qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la FDA. Toute société qui planifie la commercialisation d'un dispositif médical aux Etats-Unis doit suivre une des procédures d'évaluation selon la classe auquel il appartient et qui appelle chacune des modes spécifiques d'autorisation : (le PMA pour « Pre Market Approval »), l'évaluation « de novo » ou la notification 510 (k). La</p>
--	--	---

		<p>classification dépend de l'usage projeté du dispositif médical et du mode d'utilisation. Certains dispositifs médicaux, quelles que soient leur classe, peuvent par ailleurs nécessiter la collecte de données cliniques pour attester de leur efficacité et fiabilité. Dans cette optique, l'<i>Investigational Device Exemption (IDE)</i> permet à une société de mettre en place une étude clinique sur le territoire américain avant l'autorisation de la FDA afin de récolter ces données. A la date d'enregistrement du Prospectus, HEMOBLAST™ Bellows est en cours d'étude clinique IDE afin d'obtenir une autorisation de mise sur le marché. Toute demande supplémentaire de renseignement de la part des autorités de contrôle et de régulation pourrait entraîner un décalage de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché du produit HEMOBLAST™ Bellows.</p> <p><u>Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits défectueux</u> : La Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors du développement clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre la Société par des utilisateurs (patients, praticiens, chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, les distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits en France ou à l'étranger.</p> <p><u>Risques liés aux droits de propriété intellectuelle</u> : la Société pourrait ne pas être en mesure de garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle (brevets, marques et noms de domaines) empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.</p> <p>Risques financiers et de marché</p> <p><u>Risque de liquidité</u> : La trésorerie disponible du Groupe à fin juin 2017 s'élève à 1,9 M€. Elle est de 5,8 M€ au 31 août 2017, ce qui devrait permettre à la Société de poursuivre ses activités opérationnelles et les investissements planifiés jusqu'à fin novembre 2017.</p> <p>Le Groupe estime avoir besoin de nouvelles sources de financement pour être en mesure de couvrir ses activités opérationnelles et les investissements planifiés sur les 12 prochains mois à compter de la date d'arrêt des comptes soit le 10 août 2017. La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement et l'équipement de son site de production ainsi que pour la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital. Néanmoins, il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société.</p>
D.2	<p>Principaux risques propres aux actions émises</p>	<p>Les principaux facteurs de risque liés à l'Offre et aux Actions Biom'Up figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seront soumises aux fluctuations de marché et un marché actif pourrait ne pas se développer pour les actions de la Société ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - la cession éventuelle par les principaux actionnaires d'un nombre important d'Actions de la Société à l'issue de la période de conservation (soit à compter du 1^{er} janvier 2019) pourrait avoir un impact significatif sur le prix de marché des Actions de la Société ; ces actionnaires n'ayant par ailleurs pas pris d'engagement de conservation pour les Actions

		<p>Nouvelles éventuellement souscrites par eux ;</p> <ul style="list-style-type: none">- l'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner l'annulation de l'Offre dans le cas où les ordres de souscription n'atteindraient pas 100% du montant de l'augmentation de capital envisagée sur la base de la borne basse de la fourchette indicative du Prix de l'Offre- la non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-dessous) entraînerait l'annulation de l'Offre, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation ;- il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société ; et- l'émission future d'instruments financiers, notamment dans le cadre de la mise en place éventuelle de financements complémentaires, est susceptible d'entraîner un risque de dilution. <p>De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.</p>
--	--	--

Section E – Offre																				
E.1	Montant total du produit de l’Offre et estimation des dépenses totales liées à l’Offre	<p>Sur la base d’un prix d’Offre fixé à 10,50 € en milieu de fourchette indicative, le produit brut et le produit net de l’Offre seraient les suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">En euros</th> <th style="text-align: center;">Produit brut</th> <th style="text-align: center;">Produit net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Offre initiale</td> <td style="text-align: center;">33 157 898</td> <td style="text-align: center;">30 374 424</td> </tr> <tr> <td>Offre initiale et exercice intégral de la Clause d’Extension</td> <td style="text-align: center;">38 131 580</td> <td style="text-align: center;">35 049 677</td> </tr> <tr> <td>Offre initiale, exercice intégral de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation</td> <td style="text-align: center;">43 851 308</td> <td style="text-align: center;">40 426 219</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="height: 10px;"> </td> </tr> <tr> <td>Sur la base du bas de fourchette indicative*</td> <td style="text-align: center;">30 000 003</td> <td style="text-align: center;">27 656 002</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>* Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l’augmentation de capital, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l’Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</i></p> <p>Les dépenses liées à l’Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 2,8 M€ sur la base du milieu de fourchette indicative, en l’absence d’exercice de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation, et à environ 3,4 M€ en cas d’exercice intégral de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation.</p>	En euros	Produit brut	Produit net	Offre initiale	33 157 898	30 374 424	Offre initiale et exercice intégral de la Clause d’Extension	38 131 580	35 049 677	Offre initiale, exercice intégral de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation	43 851 308	40 426 219				Sur la base du bas de fourchette indicative*	30 000 003	27 656 002
En euros	Produit brut	Produit net																		
Offre initiale	33 157 898	30 374 424																		
Offre initiale et exercice intégral de la Clause d’Extension	38 131 580	35 049 677																		
Offre initiale, exercice intégral de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation	43 851 308	40 426 219																		
Sur la base du bas de fourchette indicative*	30 000 003	27 656 002																		
E.2a	Raisons de l’Offre et utilisation du produit de l’émission	<p>L’émission des Actions Offertes et l’admission des Actions Biom’Up aux négociations sur Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour contribuer au financement de son plan de développement en vue de lui permettre de devenir à moyen terme un acteur majeur mondial dans la production et la distribution de produits hémostatiques.</p> <p>Le produit net des fonds levés dans le cadre de l’Offre, soit 30,4 M€ sur la base du milieu de fourchette indicative, aura pour objectif de financer, dans l’ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le développement de la force commerciale de la Société, principalement aux Etats-Unis, à hauteur de plus de la moitié du produit net de l’Offre ; 2. l’accélération et l’intensification des efforts de recherche et développement de la gamme HEMOBLAST™ vers d’autres applications telles que la chirurgie du genou, ou de l’esthétique, à hauteur d’environ un quart du produit net de l’Offre ; 3. le reste du produit net de l’Offre a pour objet de permettre à la Société de payer ses engagements et faire face à l’insuffisance de son fonds de roulement. <p>En cas de réalisation de l’augmentation de capital envisagée sur la base de la borne basse de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 9,50 €, le produit net de l’Offre sera d’environ 27,65 M€ et ne remettra pas en cause les objectifs susmentionnés. Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l’augmentation de capital dans ces conditions, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l’Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p>																		

		<p>La poursuite du programme de développement de la Société, et notamment les investissements industriels nécessaires à l'atteinte de son objectif d'une part de marché à terme de 15% aux Etats-Unis et dans les principaux pays européens sur un marché estimé à environ 1,2 Md\$ (voir la section B.4 ci-avant), continueront dans le futur à générer des besoins de financement importants que la Société ne sera pas en mesure d'autofinancer, ce qui la conduira à rechercher de nouvelles sources de financement, le cas échéant en recourant à de nouvelles augmentations de capital.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</p> <p>L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché de (i) 3 157 895 Actions Nouvelles à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, pouvant être portées à un maximum de 3 631 579 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et (ii) un maximum de 544 736 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, soit un maximum de 4 176 315 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de l'Option d'Extension et l'Option de Surallocation.</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">a) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert ») ; etb) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :<ul style="list-style-type: none">a. un placement en France ;b. un placement privé international dans certains pays, en dehors notamment des Etats-Unis d'Amérique ; etc. un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévu par le US Securities Act de 1933. <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Nouvelles. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert est inférieure à 10% du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, le solde des Actions Nouvelles restantes non-allouées dans le calcul de l'Offre à Prix Ouvert sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :</p> <ul style="list-style-type: none">a) fraction d'ordre A1 : de 5 à 250 actions ; etb) fraction d'ordre A2 : au-delà de 250 actions. <p>Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p>Révocation des ordres</p> <p>Les ordres de souscription passés par Internet dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'Offre à Prix Ouvert le 9 octobre 2017 à 20 heures (heure de Paris). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.</p>

		<p>Clause d'Extension</p> <p>En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre d'Actions Nouvelles pourra être augmenté de 15%, soit un maximum de 473 684 Actions Nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p>La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation du prix par le conseil d'administration prévu, selon le calendrier indicatif, le 10 octobre 2017 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'Offre.</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>En outre, la Société consentira à Bryan Garnier & Co (ou toute entité agissant pour son compte), agissant en qualité d'agent de la stabilisation (l'« Agent Stabilisateur ») au nom et pour le compte de Bryan Garnier & Co et RBC Europe Limited, dénommés ci-après les « Chefs de File et Teneurs de Livre Associés » une option de surallocation (l'« Option de Surallocation ») portant sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 544 736 Actions Nouvelles Supplémentaires au prix de l'Offre.</p> <p>Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur agissant au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, au plus tard le 9 novembre 2017 inclus, uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant.</p> <p>En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.</p> <p>Fourchette indicative de prix</p> <p>Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourrait se situer entre 9,50 € et 11,50 € par action.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la</p>
--	--	---

		<p>fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, sous réserve d'une modification à la hausse du nombre d'Actions Nouvelles pour que le produit brut de l'Offre atteigne au minimum 30 M€ (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l'augmentation de capital dans ces conditions, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p> <p>Méthodes de fixation du Prix d'Offre</p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par la Société, après consultation des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, le 10 octobre 2017 selon le calendrier indicatif, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.</p> <p>Annulation de l'Offre</p> <p>Si le montant des ordres de souscription n'atteignait pas un montant minimum de 30 M€, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p> <p>Garantie</p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie conclu entre les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et la Société, portant sur les Actions Nouvelles (le « Contrat de Garantie »). Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p> <p>Le Contrat de Garantie devrait être signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif, le 10 octobre 2017.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés dans certaines circonstances à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre prévue, selon le calendrier indicatif, le 12 octobre 2017. Les circonstances pouvant conduire à la résiliation du Contrat de Garantie incluent, entre autres, en cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou d'un des engagements de la Société, dans l'hypothèse où l'une des conditions suspensives ne serait pas réalisée et en cas de survenance de certains événements spécifiques rendant le placement, le règlement ou la livraison des Actions Offertes de l'avis des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, impossible ou sérieusement compromis.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <p>25 septembre 2017 Visa de l'AMF sur le Prospectus</p>
--	--	--

		<p>26 septembre 2017</p> <p>Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus</p> <p>Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert</p> <p>Ouverture de l'Offre</p> <p>9 octobre 2017</p> <p>Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</p> <p>10 octobre 2017</p> <p>Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</p> <p>Fixation du Prix de l'Offre et exercice potentiel de la Clause d'Extension</p> <p>Signature du Contrat de Garantie</p> <p>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre</p> <p>Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre</p> <p>12 octobre 2017</p> <p>Règlement-Livraison de l'Offre</p> <p>13 octobre 2017</p> <p>Début des négociations des Actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation unique intitulée « BUP »)</p> <p>Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>9 novembre 2017</p> <p>Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</p> <p>Fin de la période de stabilisation</p> <p><i>Modalités de souscription de l'Offre</i></p> <p>Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 9 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Chefs de File et Teneurs de Livre au plus tard le 10 octobre 2017 à 12 heures (heure de Paris).</p> <p><i>Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</i></p> <p>Bryan Garnier & Co 26 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris</p> <p><i>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</i></p> <p>RBC Europe Limited Riverbank House 2 Swan Lake Londres EC4R 3BF Royaume-Uni</p>
--	--	--

		<p>Engagements de souscription reçus ne contribuant pas à la formation du prix de l'Offre</p> <p>Bpifrance Participation, Gimv, Lundbeckfond Ventures, Turenne Capital, InnoBio, Jaffnah et ACG Management, actionnaires historiques de la Société, se sont irrévocablement engagés à souscrire à l'augmentation de capital à un prix par action égal au Prix de l'Offre tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'administration de la Société le 10 octobre 2017 pour un montant total de 10,1 M€ représentant environ 30,5% du montant brut de l'Offre, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Ces engagements de souscription se décomposent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Bpifrance Participations s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre d'un montant de 5 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 15,1% du montant brut de l'Offre) ; b) Gimv s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre d'un montant de 1,95 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 5,9% du montant brut de l'Offre) ; c) Lundbeckfond Ventures s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription d'un montant de 1,45 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 4,4% du montant brut de l'Offre) ; d) Turenne Capital s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription d'un montant de 1 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 3% du montant brut de l'Offre) ; e) InnoBio s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre, d'un montant de 0,5 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 1,5% du montant brut de l'Offre) ; f) Jaffnah s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre d'un montant de 0,1 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 0,3% du montant brut de l'Offre) ; et g) ACG Management s'est engagée irrévocablement à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre d'un montant de 0,1 M€, libéré exclusivement en numéraire (soit 0,3% du montant brut de l'Offre). <p>L'ensemble des ordres ci-dessus, soit 10,1 M€, représentant environ 30,5% du montant brut de l'Offre sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, ont vocation à être servis en priorité, sous réserve toutefois d'une possible réduction dans le respect des principes d'allocation usuels dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient supérieures au nombre des Actions Nouvelles.</p> <p>Ces engagements représentent 33,7% du montant de l'augmentation de capital en cas d'émission de l'intégralité des Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l'augmentation de capital dans ces conditions, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p>
<p>E.4</p>	<p>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</p>	<p>Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils pourront recevoir une rémunération.</p>

<p>E.5</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage</p>	<p><i>Personne ou entité offrant de vendre des actions</i></p> <p>Sans objet.</p> <p><i>Engagement d’abstention de la Société</i></p> <p>Aux termes du Contrat de Garantie, la Société s’engagera envers les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés à ne pas procéder à l’émission, l’offre ou la cession, ni à consentir de promesse de cession, sous une forme directe ou indirecte (notamment sous forme d’opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), d’actions ou de valeurs mobilières, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d’un bon ou de toute autre manière à l’attribution de titres émis ou à émettre en représentation d’une quotité du capital de la Société, ni à formuler publiquement l’intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, et jusqu’à l’expiration d’une période de 180 jours suivant la date du règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l’Offre, sauf accord préalable écrit des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés notifié à la Société sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement de conservation</i></p> <p>Les Actions Nouvelles souscrites par les actionnaires historiques de la Société ne sont pas visées par un engagement de conservation.</p> <p>En revanche, la totalité des actionnaires de la Société à la date du Prospectus, l’ensemble des porteurs de bons de souscription d’actions (les « BSA ») et des bons de souscription de parts de créateur d’entreprise (les « BSPCE ») et options de souscription d’actions en circulation à la date du Prospectus, se sont engagés irrévocablement à ne pas directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder des actions de la Société ou valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu’ils détiennent ou détiendront par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l’intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, jusqu’au 31 décembre 2018 pour les actionnaires et Kreos Capital V (UK) Ltd, titulaire de BSA, et jusqu’à l’expiration d’une période de 12 mois à compter du règlement-livraison de l’Offre pour les titulaires de BSPCE et d’options de souscription d’actions (hors Messieurs Jan Ohrstrom, Président du Conseil d’administration et Etienne Binant, Directeur Général, pour lesquels la période de conservation s’étend jusqu’au 31 décembre 2018).</p>
-------------------	--	---

E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	<u>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</u>		
		<p>A titre indicatif, sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés de la Société - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2017, et d'un nombre de 7 171 328 actions composant le capital social de la Société à la même date après prise en compte de l'exercice des BSA attachés aux OBSA 2016 et aux OBSA 2017, serait la suivante :</p>		
		Quote-part des capitaux propres consolidés au 30 juin 2017		
		(en euros par action)	Base non diluée*	Base diluée**
		Avant émission de 3 157 895 Actions Nouvelles	2,24	2,76
		Après émission de 3 157 895 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)	4,50	4,71
		Après émission de 3 631 579 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation)	4,73	4,93
		Après émission de 4 176 315 Actions Offertes (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	4,98	5,15
		Après émission de 3 157 895 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension), sur la base du bas de fourchette indicative***	4,23	4,47
		<p>* Après exercice des BSA attachés aux OBSA 2016 et aux OBSA 2017, mais avant exercice des BSA Kreos, des BSPCE et des stock-options en circulation à la date du Prospectus.</p> <p>** En cas d'exercice de l'intégralité des BSA Kreos, des BSPCE et des stock-options en circulation à la date du Prospectus qui représenteraient un total de 742 736 actions nouvelles.</p> <p>*** Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l'augmentation de capital dans ces conditions, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p>		
		<u>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</u>		
		<p>A titre indicatif, sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base d'un nombre de 7 171 328 actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2017 après prise en compte de l'exercice des BSA attachés aux OBSA 2016 et aux OBSA 2017) serait la suivante :</p>		

		Participation de l'actionnaire	
(en %)		Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission de 3 157 895 Actions Nouvelles		1,00%	0,91%
Après émission de 3 157 895 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)		0,69%	0,65%
Après émission de 3 631 579 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation)		0,66%	0,62%
Après émission de 4 176 315 Actions Offertes (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)		0,63%	0,59%
Après émission de 3 157 895 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension), sur la base du bas de fourchette indicative***		0,69%	0,65%

* Après exercice des BSA attachés aux OBSA 2016 et aux OBSA 2017, mais avant exercice des BSA Kreos, des BSPCE et des stock-options en circulation à la date du Prospectus.

** En cas d'exercice de l'intégralité des BSA Kreos, des BSPCE et des stock-options en circulation à la date du Prospectus qui représenteraient un total de 742 736 actions nouvelles.

*** Si les souscriptions reçues ne permettent pas une réalisation intégrale de l'augmentation de capital dans ces conditions, soit la souscription des 3 157 895 Actions Nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, soit 9,50 €, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.

Impact de l'Offre sur une base non diluée						
	Après émission de 3 157 895 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)		Après émission de 3 631 579 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation)		Après émission de 4 176 315 Actions Offertes (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote
Bpifrance Participations	2 113 196	20,5%	2 113 196	19,6%	2 113 196	18,6%
Bpifrance Investissement (InnoBio)	1 196 161	11,6%	1 196 161	11,1%	1 196 161	10,5%
Bpifrance*	3 309 357	32,1%	3 309 357	30,7%	3 309 357	29,1%
Gimv	1 391 986	13,5%	1 391 986	12,9%	1 391 986	12,3%
Lundbeckfond Ventures	1 063 587	10,3%	1 063 587	9,8%	1 063 587	9,4%
Sham Innovation Santé	718 318	7,0%	718 318	6,6%	718 318	6,3%
Fonds Viveris	570 354	5,5%	570 354	5,3%	570 354	5,0%
Mérieux Participations	267 088	2,6%	267 088	2,5%	267 088	2,4%
Kreos Capital V (Expert Fund) L.P	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Investisseurs financiers	7 320 510	70,9%	7 320 510	67,8%	7 320 510	64,5%
Divers actionnaires	416 183	4,0%	416 183	3,9%	416 183	3,7%
Associés fondateurs et administrateurs**	396 537	3,8%	396 537	3,7%	396 537	3,5%
Autres titulaires de BSPCE et stock- options	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Flottant	2 195 993	21,3%	2 669 677	24,7%	3 214 413	28,3%
TOTAL	10 329 223	100,0%	10 802 907	100,0%	11 347 643	100,0%

¹ Après prise en compte des Engagements de Souscription des actionnaires historiques tels que décrits à la section 5.2.2 de la Note d'Opération et de l'exercice des BSA attachés aux OBSA 2016 et aux OBSA 2017, mais avant exercice des BSA Kreos, des BSPCE et des stock-options en circulation à la date du Prospectus.

* A la date du Prospectus, Bpifrance Participations (voir la section 11.2 « Erratum au Document de Base » de la Note d'Opération), et Bpifrance Investissement, société de gestion du fonds InnoBio, toutes deux contrôlées par Bpifrance S.A., déclarent agir de concert vis-à-vis de la Société.

** Dont Monsieur Jan Ohrstrom, qui détient 0,22% du capital et des droits de vote, Monsieur Etienne Binant, qui détient 0,41% du capital et des droits de vote et Jaffnah, une société par actions simplifiées dont le président est Monsieur Etienne Binant, qui détient 2,47% du capital et des droits de vote, après émission de 3 157 895 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.
------------	---	-------------